



Communauté de Communes du Pays de Revigny
 2, place Pierre Gaxotte
 55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN
 Tél : 03.29.78.75.69
 Fax : 03.29.70.52.84
 spanc@copary.fr

Numéro de dossier :

(Réservé au service de Contrôle)

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR ET A RETOURNER A LA COPARY

Informations générales

Date de la 1 ^{ère} demande d'instruction		Date de réception de l'ensemble des pièces		Date de la demande de permis de construire (sauf pour réhabilitation)	
Habitation	Adresse				
	Code postal				
	Commune				
	Référence cadastrale				
Propriétaire	Nom, prénom				
	Adresse (Si différente de celle de l'habitation)				
	Code postal				
	Commune				
	Téléphone et mail				
Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)	Nom, prénom				
	Téléphone				
Service de Contrôle	Adresse	Communauté de Communes du Pays de Revigny – 2, place Pierre Gaxotte			
	Code postal	55800			
	Commune	REVIGNY-SUR-ORNAIN			
	Téléphone	03.29.78.75.69			

Pièces à fournir par le propriétaire

Un plan de situation de la parcelle

Partie réservée
au contrôleur

Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale, selon les prescriptions de la page 3

Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé (cf. page 3)

Le présent formulaire dûment complété (5 pages)

Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif réalisée par **un bureau d'études compétent** comprenant :

- Une étude de sol permettant de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle comporte :
 - sondages à la tarière,
 - test(s) de perméabilité,
 - tranchées ou horizon pédologique
- Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...)
- Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)
- Une étude hydrogéologique spécifique dans le cadre de la mise en place d'un puits d'infiltration

Nature du Projet

Construction neuve Réhabilitation de l'existant

Partie réservée au contrôleur

Réalisation du projet

• Nom et adresse du concepteur :

Tél. :

• Nom et Adresse de l'installateur prévu :

Tél. :

Mode d'emploi pour le contrôleur :

- Prendre connaissance de la totalité du dossier avant de remplir la partie réservée au contrôleur
- Cocher la réponse adéquate
- Considérer que toute réponse dans la colonne de droite entraîne un avis défavorable pour le projet

Caractéristiques de l'habitation

Nombre de chambres :

Résidence : principale secondaire

Etudes réalisées sur le terrain

• Une étude de définition de la filière d'assainissement a-t-elle été réalisée ? OUI NON

Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

• Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? OUI NON

Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

• Une étude de sol a-t-elle été réalisée ? OUI NON

Si non, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ?

OUI

NON

Caractéristiques du terrain et de son environnement

- Superficie totale de la parcelle : m²
 - Superficie disponible pour l'assainissement : m²
 - Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? OUI NON
 - Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
 - Faible <5%
 - Moyenne entre 5 et 10%
 - Forte >10%
 - Présence d'un captage (puits ou forage) sur le terrain ? OUI NON
 - Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m
 - Présence d'un captage (puits ou forage) sur un terrain mitoyen ? OUI NON Ne sait pas
 - Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON Ne sait pas
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m
 - Destination des eaux pluviales
 - rejet en surface (fossé, caniveaux, ...)
 - infiltration sur la parcelle
 - rétention (cuve, mare...)
 - autre, préciser :
- RAPPEL** : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit.

- La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif ? OUI NON
- La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ? OUI NON
- Y a-t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection ? NON OUI
- Respect d'une distance minimale de 35 m ? (Arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques) OUI NON
- Le traitement des eaux usées et le rejet des eaux pluviales sont-ils bien séparés ? OUI NON

LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500

- Positionner et schématiser le plus clairement possible :
- l'habitation
 - la sortie eaux usées de l'habitation
 - le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
 - le traitement (épandage, filtre, ...)
 - le cas échéant, le rejet eaux traitées
 - les arbres, arbustes, haies, jardin potager
 - les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées...)
 - les voies de passage de véhicules
 - les bâtiments annexes (garage, piscine...)
 - les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
 - les cours d'eau, fossé, mare, etc.
 - le système d'évacuation des eaux de pluie
- Joindre le plan de masse à votre demande

Plan en coupe du dispositif au 1/200 ou 1/500

Joindre à votre demande le plan en coupe, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.

Partie réservée au contrôleur

- Le plan de masse est-il fourni ? OUI NON
Si oui, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? OUI NON
- Le plan en coupe est-il fourni ? OUI NON
Si non, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? OUI NON
- L'écoulement correct des effluents d'amont en aval est-il assuré ? OUI NON

DEFINITION DE LA FILIERE

Le dispositif de pré traitement des eaux usées

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément ? OUI NON
- Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique ? : m³
- Ou volume de la filière compacte agréée (prétraitement + traitement) : .m³

Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre :

- Fosse : Une ventilation est elle prévue ? :
 OUI NON
- Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ? :
 OUI NON
- Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ?
 OUI NON
Si oui, volume :
- Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? OUI NON.
- Est-il prévu un bac à graisse ? : OUI NON
Si oui, volume :
- Est-il prévu d'immobiliser la fosse pour une dalle d'amarrage ? OUI NON
- Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ? OUI NON.

- Traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères OUI NON
- Le volume du prétraitement est-il suffisant ? OUI NON
Si non, volume suggéré : m³
- L'implantation de la fosse est-elle cohérente avec l'accès ? OUI NON
- Une ventilation est-elle prévue ? OUI NON
- Le positionnement de la ventilation est-il correct (entrée d'air amont prétraitement, raccordement aval fosse, sortie au-dessus des locaux habités ? OUI NON
- Le volume du préfiltre est-il adapté ? OUI NON
- Un bac à graisse est-il souhaitable ? OUI NON
- Le volume du bac est-il adapté ? OUI NON
- Si présence de nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue ? OUI NON
- Si fosse enfouie sous zone de circulation, une dalle de répartition est-elle prévue ? OUI NON

Le dispositif de traitement des eaux usées

- tranchées d'épandage à faible profondeur
- lit d'épandage
- lit filtrant non drainé à flux vertical
- terre d'infiltration
- lit filtrant drainé à flux horizontal
- lit filtrant drainé à flux vertical
- filière compacte agréée par les ministères concernés :
 - Nom du dispositif de traitement :
 - Type du dispositif de traitement :

Capacité max en équivalents Habitants (EH) :

autre : Préciser

Si tranchées d'épandage :

- nombre de tranchées :
- longueur d'une tranchée : m

Si autres systèmes :

- longueur : m
- largeur : m
- profondeur : m

Distance minimale :

- par rapport à l'habitation : m
- par rapport à la limite de parcelle : m
- par rapport aux arbres : m

Partie réservée au contrôleur

- La filière prévue est-elle autorisée dans la zone ? OUI NON
- Le dispositif est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente...) ? OUI NON
Préciser :
- S'agit il d'une filière compacte agréée par les ministères concernés ? OUI NON
- La capacité de la filière est elle adaptée au projet ? OUI NON
- Longueur d'une tranchée > 30 m ? NON OUI
- Le dimensionnement est-il adapté au logement ? OUI NON
- Distance / habitation > 5m ? OUI NON
- Distance / limite parcelle > 3m ? OUI NON
- Distance / végétation > 3 m ? OUI NON

L'évacuation des effluents (dispositifs drainés)

- Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, collecteur pluvial, puits d'infiltration ?
- Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau, collecteur pluvial...) :
Si vous n'en êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ? OUI NON

Si oui, la joindre à votre demande sauf pour les cours d'eau non domaniaux ou domaniaux non navigable des projets en Meuse.

Dans tous les cas, joindre à votre demande un engagement sur l'honneur ou une étude attestant que la perméabilité du sol en place sous jacent ou juxtaposé au niveau de la parcelle de l'immeuble n'est pas comprise entre 10 et 500 mm/h

- Rejet par puits d'infiltration :
 OUI NON
- Si oui, possédez-vous une étude hydrogéologique ?
 OUI NON
La joindre à votre demande

- Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ? OUI NON
- Le lieu de rejet nécessite-t-il :
une autorisation du propriétaire ? OUI NON
une dérogation préfectorale ? OUI NON
- Rejet en milieu superficiel :
Si une autorisation est nécessaire, le pétitionnaire la possède-t-il ? OUI NON
- **Etude de sol ou attestation sur l'honneur, le pétitionnaire la possède-t-il ?** OUI NON
- Rejet par puits d'infiltration : OUI NON
- Fourniture d'une étude hydrogéologique ? OUI NON

Le propriétaire s'engage à :

- ✓ **ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable du contrôle de conception et d'implantation**
- ✓ **établir ou faire établir un dispositif d'assainissement individuel conforme au projet accepté par le S.P.A.N.C.**
- ✓ **prévenir le service de contrôle 10 jours avant le début des travaux et ne recouvrir l'installation qu'après passage du contrôleur et remise d'un avis sur la conformité de l'installation. Ce contrôle vous sera facturé 96 €.**

Service de contrôle :

Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain
2, place Pierre Gaxotte
55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN

La réalisation de ce contrôle de conception-implantation est obligatoire lors de la création ou de la réhabilitation d'une filière d'assainissement non collectif. Suite à ce contrôle, vous recevrez une facture de 67 €.

Date et signature du propriétaire :

Proposition d'avis du contrôleur	Avis du responsable du service de contrôle
<input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis favorable avec réserves <input type="checkbox"/> Avis défavorable	<input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis favorable avec réserves <input type="checkbox"/> Avis défavorable
Commentaires :	Commentaires :
Date, nom et signature du contrôleur :	Nom et signature du responsable du service en charge du contrôle :